

# Résid'actifs – Habitat inclusif (AFIPH)

## Autre dispositif d'hébergement

### Qui est concerné ?

Adultes

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :  
Personnes en situation de handicap

### Domaines d'activités principaux

Logement, hébergement  
Handicap psychique

### Coordonnées

60 Boulevard Joliot Curie 38600 Fontaine

[https://www.afiph.org/sites/default/files/documentation\\_publicue/Flyer%20Habitat%20inclusif.pdf](https://www.afiph.org/sites/default/files/documentation_publicue/Flyer%20Habitat%20inclusif.pdf)

### Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

### Capacité d'accueil

12 appartements

## Présentation

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitation regroupé dans lequel ils disposent d'un espace de vie collectif. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie partagé.

## Objectifs & Missions

Le bâtiment géré par la Mutualité Française comprend une centaine d'appartements. C'est un foyer de jeunes travailleurs, dans lequel l'AFIPH (Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées) gère 12 appartements dans le cadre de l'habitat inclusif.

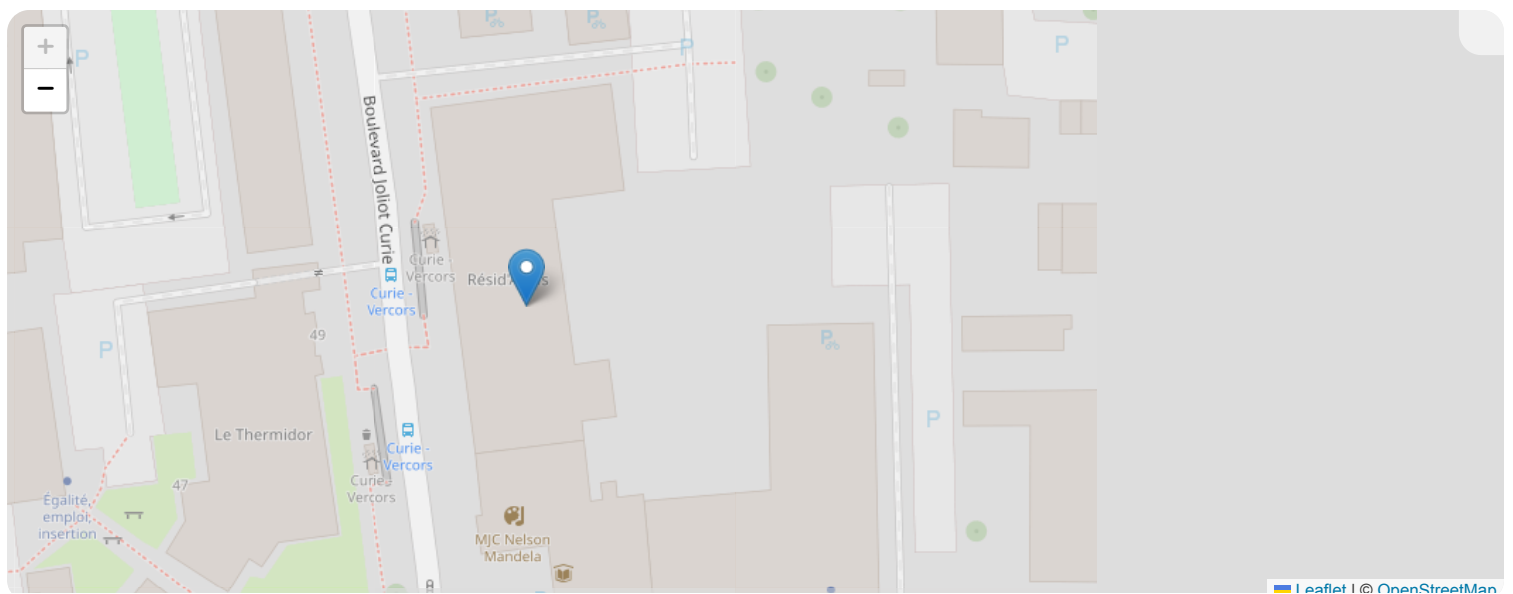
Services proposés:

- 12 logements meublés de type studio de 17 à 30 m<sup>2</sup>
- Bail d'un an renouvelable tacitement chaque année.
- Résiliation facile avec 8 jours de préavis de départ.

- Une animatrice de vie sociale présente sur place 35h/semaine pour apporter un soutien à l'autonomie, veiller et porter assistance face aux éventuelles difficultés, soutenir à la convivialité et aider à l'inclusion sociale.
- Accompagnement par l'équipe de Résid'actifs pour toutes les questions liées aux logements et les démarches APL (Aide Personnalisée au Logement)
- Technicien présent sur place pour effectuer, si besoin, les réparations nécessaires au sein de votre logement

Pour prétendre à ces logements il faut une RQTH et être capable de vivre en autonomie et en sécurité chez soi.

Pour prétendre à ces logements, il suffit d'avoir une RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé). Il faut également être capable de vivre en autonomie et en sécurité chez soi. Les personnes ayant des troubles psychique peuvent y prétendre.



[Signaler une erreur](#) >